BULLETIN D'INFORMATIONS SCOLAIRES

2014-2015

Ecole enfantine et primaire
Châbles-Cheyres-Font

Document à conserver toute l'année

Pour en savoir plus :	Vous trouvez ce document et d'autres infos sur le site de l'école : http://ccfont.educanet2.ch

SOMMAIRE

Le billet du président de la commission scolaire page 3
Rôle et fonctions du responsable d'établissement (RE) page 4
Présentation et rôle de la commission scolaire pages 4 et 5

Le mot des enseignants et de la CS pages 5 et 6

Calendrier scolaire page 7

Coordonnées des enseignants pages 8 et 9

Répartition des classes pour 2014-2015 page 10

Matériel à apporter à la rentrée scolaire page 11

Horaires des classes page 12

Horaires d'éducation physique + cours de natation page 13
Activités sportives (descriptif et matériel utile) page 14
Horaire et descriptif des activités créatrices (ACT et ACM) page 15

Horaires des bus page 16
Règlement des transports scolaires pages 17 et 18

Sur le chemin de l'école : sécurité et recommandations page 19

Pedibus (descriptif et informations) page 20

Règles de vie page 21
Charte internet page 22
Camp de ski et autres activités page 23
Catéchisme et enseignement biblique interreligieux romand (Enbiro) page 24
Médecine scolaire et prévention des poux pages 25 et 26

Education sexuelle et service dentaire scolaire page 27
Service auxiliaire scolaire SAS page 28

Quelques services professionnels page 29

Bibliothèque et ludothèque page 30

Demande de congé, absences page 31

Absences de courte durée (comment procéder) page 32

Les données figurant dans ce bulletin sont celles connues en date du 11 juin 2014.
Si vous déplorez des manques dans le contenu de cette brochure, n'hésitez pas à en informer la Commission scolaire qui y remédiera l'an prochain.

Merci à Danielle Bise de son dessin de couverture pour illustrer et marquer cette nouvelle année scolaire !

BILLET DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Chers élèves, chers parents,

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas forcément. Dans le dernier bulletin, je me devais de vous annoncer la fermeture de deux classes en raison d'un manque d'effectif. Cette année, nous aurons le plaisir de pouvoir ouvrir une classe d'école enfantine et d'avoir ainsi un nombre d'enfants réduit dans chacune des classes des petits niveaux.

Dès cet automne, les bâtiments scolaires de Font seront rendus à la commune d'Estavayer-le-Lac. Dès lors, tous nos élèves seront dorénavant scolarisés dans les bâtiments existants de Châbles et de Cheyres ainsi que dans le pavillon scolaire en cours de construction à Cheyres. Soucieuse du bien-être des enfants et de la qualité de l'enseignement, la commune de Cheyres a décidé d'investir dans des infrastructures de qualité en impliquant les enseignants dans les choix effectués. Au nom de la Commission Scolaire, je ne peux qu'exprimer mes plus vifs remerciements pour cette approche responsable et participative.

Notre accueil extra-scolaire remporte un vif succès et les enfants sont accueillis dans un environnement sécurisant et bienveillant. Les échos positifs de cette première saison d'activité nous confortent dans le bien-fondé de notre décision.

Nous allons accueillir trois nouvelles enseignantes dans notre cercle dès la rentrée. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur leur enthousiasme et leur motivation pour garder notre école dynamique et proche de la population afin d'assurer le lien social indispensable à nos villages ainsi que la vitalité de nos traditions. Nous leur souhaitons dès lors la plus cordiale des bienvenues et beaucoup de plaisir parmi nous.

Je ne saurais terminer ce billet sans remercier encore une fois tous les intervenants dans notre école et particulièrement mes collègues de la Commission Scolaire qui dépensent leur temps sans compter au service de notre école.

Jean-Charles Gander
Président de la Commission Scolaire

ROLE ET FONCTIONS DU RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT (RE)

Le Responsable d'Etablissement est un enseignant toujours en activité. Il dépend directement de l'Inspecteur scolaire de l'arrondissement. Il doit suivre une formation spécifique afin d'obtenir un diplôme de directeur d'école.

Il a pour tâches :

-d'assurer le fonctionnement de l'équipe enseignante et la conduite des diverses tâches administratives;

-de veiller à la planification des activités;

-d'assurer la mise en place et le suivi du projet d'établissement;

-de fonctionner en tant qu'interlocuteur entre l'établissement, l'autorité scolaire et les différents partenaires de l'école.

Depuis le mois d'août 2012, Mme Florence Pittet-Goumaz assume cette fonction dans notre Cercle scolaire et dans celui de Murist-Vuissens.

ROLE ET PRESENTATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Rôle de la commission scolaire

La commission scolaire assure le lien entre les parents, les enseignants et les autorités.
De manière discrète et objective, elle préserve le maintien de bonnes relations entre les différents partenaires de l'école et s'assure du bien-être des enfants.

Elle a en outre les attributions suivantes, qu'elle exerce sous l'autorité des Conseils communaux :

- elle surveille le fonctionnement de l'école
- elle élabore le règlement scolaire local
- elle expédie les affaires courantes
- elle organise les transports scolaires
- elle participe à l'organisation et au financement des camps.

La commission scolaire n'a aucune compétence pédagogique.

Membres de la commission scolaire

Président	M. Jean-Charles Gander	Châbles	026 663 56 78 / 079 470 09 69
Vice-président	M. Pierre-Yves Dietlin	Cheyres	079 217 71 79
Secrétaire	Mme Chantal Gremaud	Châbles	026 653 28 17
Caissier	M. André Favre	Cheyres	026 663 38 48
Membre	Mme Stéphanie Pythoud	Cheyres	026 663 31 36
Membre	Mme Marlis Schwarzentrub	Font	079 518 18 89
Membre	M. Pierre Brasey	Font	026 663 58 42
Membre	M. Victor Hänggeli	Cheyres	078 628 72 93
Membre	M. Sven Heberling	Châbles	026 663 39 26

Inspecteur des classes primaires et enfantines

M. Jean-Marie Pittet Tél. prof. 026 305 73 80

MOT DES ENSEIGNANTS ET DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Chers Parents, chers Enfants,

Comme chaque année nous nous faisons un plaisir de vous transmettre notre bulletin d'informations.

Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires dont vous avez besoin concernant l'organisation ainsi que le fonctionnement du cercle.

Cette brochure est à garder précieusement durant toute l'année scolaire.

Nous vous rendons attentifs aux points suivants :

1. La numérotation des années de l'école obligatoire est maintenant adaptée à Harmos. Désormais, les années enfantines et primaires seront les années 1H à 8H.

2. Il y a à nouveau trois classes 1H-2H à Cheyres.
   Les classes 3H et 4H se trouvent à Cheyres dans le nouveau pavillon.
   La classe 5H est à Cheyres et les classes 6H-7H-8H sont à Châbles.

3. Par mesure de sécurité et de respect pour le voisinage, les ballons destinés aux jeux durant les récréations sont interdits. Les enseignants fourniront des balles en mousse qui resteront à l'école.

4. Les élèves se rendent à l'école avec une tenue vestimentaire correcte et le maquillage est strictement interdit.

5. L'usage d'appareils électroniques (natel, ipod,…) est interdit dans le cadre de l'école.
   En cas de transgression, ils seront confisqués.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous souhaitons une bonne lecture.

Rentrée scolaire :

Jeudi 28 août 2014

- à 08h10 pour les classes 2H à 8H
- à 13h15 pour les 1H

L'alternance ne débute pas le jeudi 28 août mais dès le mardi 2 septembre et jeudi 4 septembre 2014.

L'ACM-ACT et l'éducation physique n'auront pas lieu le premier jour de classe.

Rappel important

Pour toute question, remarque ou souci concernant la vie scolaire de votre enfant, veuillez respecter le processus suivant :

1. Contacter d'abord l'enseignant de votre enfant
2. Dans un deuxième temps la responsable d'établissement
3. Dans un troisième temps la commission scolaire
4. En dernier lieu l'inspecteur

CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015

Jeudi 28 août 2014	Rentrée scolaire
Vendredi 17 octobre 2014	Fin de la classe - ***Relâches d'automne***
Lundi 3 novembre 2014	Reprise de l'école
Lundi 8 décembre 2014	Congé de l'Immaculée
Vendredi 19 décembre 2014	Fin de la classe -***Vacances de Noël***
Lundi 5 janvier 2015	Reprise de l'école
Vendredi 13 février 2015	Fin de la classe - ***Vacances de Carnaval***
Lundi 23 février 2015	Reprise de l'école
Vendredi 3 avril 2015	Fin de la classe - ***Vacances de Pâques***
Lundi 20 avril 2015	Reprise de l'école
Vendredi 1er mai 2015	Congé du 1er mai
Jeudi 14 mai /Vendredi 15 mai 2015	Congé /Pont de l'Ascension
Lundi 25 mai 2015	Lundi de Pentecôte
Jeudi 4 juin/Vendredi 5 juin 2015	Congé /Pont de la Fête-Dieu
Vendredi 3 juillet 2015	Clôture de l'année scolaire

à à @ @ Pour en savoir plus :	Calendriers scolaires des prochaines années : http://admin.fr.ch/dics/fr/pub/formation/calendriers_scolaires.htm

COORDONNEES DES ENSEIGNANTS

IMPORTANT : contacter d'abord l'enseignant sur le téléphone de sa classe **avant le début de l'école.**

Le téléphone portable et le téléphone du domicile privé de l'enseignant ne sont à utiliser qu'en cas de non-réponse ou d'urgence.

Pour des motifs évidents de fiabilité, les absences ne peuvent pas être communiquées par sms.

**** Le numéro de téléphone fixe du nouveau pavillon de Cheyres sera communiqué ultérieurement*

1H-2H		
Clotilde Bersier	Route d'Yverdon 351 1468 Cheyres	**026/663 12 61** 026/663 41 77 079/205 08 72
Marika Cherbuin	Rue des Péralles 23 1562 Corcelles	**026/663 12 61** 026/660 22 64 079/560 85 83
Laurence Duc	Route d'Yverdon 84 1470 Estavayer-le-Lac	**026/663 23 05** 079/517 51 47
Annick Zimmermann	Rue du Four 50 1474 Châbles	**026/663 50 77** 079/261 40 41
3H		
Laurence Baechler	Le Visinant 11 1473 Font	******* 026/663 54 47
Sabine Guinard	Rte St-Eloi 35 1470 Estavayer-le-Lac	******* 079/777 91 75
4H		
Sarah Lienhard	Place de l'église 4 1470 Estavayer-le-Lac	******* 079/798 88 22
5H		
Marie-Laure Wicht	Vers-chez-Carrard 16 1473 Font	**026/663 50 76** 079/377 84 27
Lara Haldimann	Ch. de Frinzalla 26 1470 Seiry	**026/663 50 76** 079/380 95 70

6H		
Alexandre Monzione	Rue des Granges 13 1470 Estavayer-le-Lac	**026/663 58 60** 079/287 68 45
7H		
Nathalie Ducrest	Ch. de la Scie 14 1473 Châtillon	**026/663 58 60** 026/663 44 68 079/383 60 30
Florence Pittet-Goumaz	Le Village 196 bis 1532 Fétigny	**026/663 58 60** 079/228 27 07
8H		
Céline Pury	Sous la Falaise 33 1568 Portalban	**026/663 58 60** 079/611 19 32
Elodie Moignard	Rue centrale 5 1580 Avenches	**026/663 58 60** 078/890 68 62
Améline Torche	Rte du Sécheron 11 1482 Cugy	**026/663 58 60** 079/587 27 47
ACT (activités créatrices textiles)		
Monique Wilhem	Le Pâquier 19 1564 Domdidier	**026/663 50 76** 026/675 53 15 077/429 17 94
ACM (activités créatrices manuelles)		
Valérie Müller	Vers-chez-Carrard 12 1473 Font	079/675 46 91

REPARTITION DES CLASSES 2014-2015

Classes	Lieu	Maître / Maîtresse	No tél. classe
1H-2H	Cheyres	Mme Clotilde Bersier Mme Marika Cherbuin	026 663 12 61
1H-2H	Cheyres	Mme Laurence Duc	026 663 23 05
1H-2H	Cheyres	Mme Annick Zimmermann	026 663 50 77
3H	Cheyres Pavillon	Mme Sabine Guinard Mme Laurence Baechler	*sera communiqué ultérieurement*
4H	Cheyres Pavillon	Mme Sarah Lienhard	*sera communiqué ultérieurement*
5H	Cheyres	Mme Marie-Laure Wicht Mme Lara Haldimann	026 663 50 76
6H	Châbles	M. Alexandre Monzione	026 663 58 60
7H	Châbles	Mme Nathalie Ducrest Mme Florence Pittet-Goumaz	026 663 58 60
8H	Châbles	Mme Céline Pury Mme Elodie Moignard	026 663 58 60
8H	Châbles	Mme Améline Torche	026 663 58 60
ACT	Cheyres	Mme Monique Wilhem	026 663 50 76
ACM	Cheyres Pavillon	Mme Valérie Müller	*sera communiqué ultérieurement*

MATERIEL POUR LA RENTREE

Matériel pour 1H-2H

une paire de pantoufles
un sac (qui restera au vestiaire) contenant une paire de pantoufles de rythmique qui servira pour l'éducation physique et la rythmique
des mouchoirs en papier
4 photos passeport
un tablier manches longues pour le bricolage **avec une suspente et le prénom de l'élève inscrit**

Matériel à apporter le premier jour de classe pour 3H à 8H

des pantoufles
un sac d'école (assez grand pour y mettre un classeur)
un plumier
un taille-crayon avec un boîtier
une paire de ciseaux adaptée (grandeur + pour droitier ou gaucher)
une colle en bâton
des crayons de couleur
des feutres
un cartable (pour y mettre les devoirs)
un tablier à manches longues

Matériel spécifique :

pour 5H-8H
une règle de 30 cm rigide, plate et en plastique

pour 8H
un compas

Affaires de gymnastique : voir rubrique « Activités sportives à l'école »

☞ **Merci de marquer les affaires de votre enfant.**

☞ **Un carton d'objets trouvés est à l'entrée de chaque bâtiment.**
En fin d'année, les objets non récupérés seront donnés à une œuvre de bienfaisance.

HORAIRES DES CLASSES

CONGE
APRES-MIDI D'ALTERNANCE (une demi-classe à l'école, l'autre en congé)

Horaire des classes 1H et 2H de Cheyres

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h10 2H 11h25	8h10 2H 11h25	8h10 1H 11h25 2H	8h10 2H 11h25	8h10 2H 11h25
13h15 1H 15h35 2H	13h15 1H 15h35		13h15 1H 15h35 2H	13h15 1H 15h35

Horaire des classes 3H et 4H de Cheyres pavillon

Le demi-jour de congé supplémentaire est défini et annoncé en temps voulu aux parents concernés. Un éventuel jour férié ne change rien à l'alternance établie.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h10	8h10	8h10	8h10	8h10
11h25	11h25	11h25	11h25	11h25
13h15	13h15		13h15	13h15
15h35	15h35		15h35	15h35

Horaire de la classe 5H de Cheyres

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h10	8h10	8h10	8h10	8h10
11h25	11h25	11h25	11h25	11h25
13h15	13h15		13h15	13h15
15h35	15h35		15h35	15h35

Horaire des classes 6H, 7H et 8H de Châbles

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h10	8h10	8h10	8h10	8h10
11h30	11h30	11h30	11h30	11h30
13h15	13h15		13h15	13h15
15h30	15h30		15h30	15h30

HORAIRE D'EDUCATION PHYSIQUE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h10-9h40	5-6-7-8H en alternance EP/natation	1H-2H Marika	1H-2H Laurence 1H2H Annick	3H Sabine	1H-2H Laurence
9h55-11h25	5-6-7-8H en alternance EP/natation	8H Améline	6H Alexandre	4H Sarah	1H-2H Annick
13h15-14h15	3H Laurence	8H Elodie		1H-2H Clotilde	5H Marie-Laure
14h35-15h35	4H Sarah			7H Nathalie	

CALENDRIER DE NATATION

En raison d'importants travaux à la piscine du Stavia, les cours de natation seront remplacés par d'autres activités jusqu'au mois de décembre. Des informations supplémentaires vous seront transmises par les enseignants.

Septembre :	**1**	*7H-8H*	**8**	*5H-6H*	**15**	*7H-8H*	**22**	*5H-6H*	**29**	*7H-8H*
Octobre :	**6**	*5H-6H*	**13**	*7H-8H*						
Novembre :	**3**	*5H-6H*	**10**	*7H-8H*	**17**	*5H-6H*	**24**	*7H-8H*		
Décembre :	**1**	*5H-6H*	**15**	*7H-8H*						
Janvier :	**12**	*5H-6H*	**19**	*7H-8H*	**26**	*5H-6H*				
Février :	**2**	*7H-8H*	**9**	*5H-6H*	**23**	*7H-8H*				
Mars	**2**	*5H-6H*	**9**	*7H-8H*	**16**	*5H-6H*	**23**	*7H-8H*	**30**	*5H-6H*
Avril	**20**	*7H-8H*	**27**	*5H-6H*						
Mai	**4**	*7H-8H*	**11**	*5H-6H*	**18**	*7H-8H*				
Juin	**1**	*5H-6H*	**8**	*7H-8H*	**15**	*5H-6H*	**22**	*7H-8H*	**29**	*5H-6H*

ACTIVITÉS SPORTIVES À L'ÉCOLE

Education physique

Une tenue de sport adaptée est exigée. Dès la 3H, les élèves doivent disposer de chaussures à semelles dures (baskets) ne marquant pas le sol. Pour des raisons pratiques, les enfants de 1H à 4H viennent à l'école en tenue de gymnastique le jour où ils ont cette discipline à leur programme.

Un élève qui n'a pas toutes ses affaires ne peut pas participer à la leçon, il est en revanche tenu d'y assister.

En cas de dispense d'éducation physique, motivée et signée d'un parent (ou validée par un certificat médical), l'élève demeure sous la responsabilité de son enseignant et doit donc assister à la leçon.

Natation

Les leçons de natation sont données par Mme Célia Bugnon accompagnée du maître de classe à la piscine du Stavia, à Estavayer-le-Lac. Elles ont lieu le lundi matin, en alternance avec l'éducation physique, et concernent les classes de 5H-6H-7H-8H.

Le bonnet de bain est obligatoire, de préférence en latex pour gagner du temps au séchage.

Les filles portent un maillot de bain « 1 pièce » et les garçons un caleçon de bain.
Pour des raisons d'horaire des bus assurant les déplacements, la douche après le cours se prend rapidement **avec possibilité de savon.**

Pour des motifs de sécurité, un certificat médical est exigé dans le cas d'élèves souffrant d'un problème de santé tel que maladie cardiaque, diabète, asthme, trouble de l'oreille interne, infection, eczéma, molluscum… Les autres demandes de dispenses sont faites par écrit, motivées et signées d'un parent.

En cas de verrues plantaires ou autres infections mycosiques, l'élève est tenu de porter des chaussons de bain (vendus en pharmacie) afin d'éviter la contamination.

Des contrôles sont effectués périodiquement.

LES ACTIVITES CREATRICES SUR TEXTILE (ACT)
LES ACTIVITES CREATRICES MANUELLES (ACM)

Programme pour les 5H, 6H, 7H et 8H :

Les 5H et 6H participent à 2 unités d'activités créatrices par semaine.
Les 7H et 8H participent à 3 unités d'activités créatrices par semaine.

Pour les cours d'ACT à Cheyres, des pantoufles sont à disposition sur place.

La classe est séparée en 2 groupes qui travaillent en alternance :

- en activité créatrice manuelle (ACM) dans leur salle de classe, avec leur maître
- en activité créatrice sur textile (ACT) dans la salle de couture du bâtiment scolaire primaire de Cheyres, avec Monique Wilhem

Lors d'absence à un cours, veuillez avertir Madame Monique Wilhem en appelant directement à l'école de Cheyres : 026/ 663 50 76 ou 077/ 429 17 94

HORAIRE DES ACTIVITES CREATRICES TEXTILES (ACT)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		5H Marie-Laure	8H Céline	7H Florence
			6H Alexandre	8H Améline

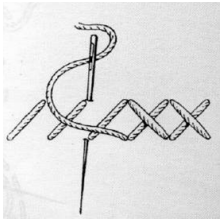

En ACT, nous utilisons beaucoup de matériel de récupération comme :

- anciens draps, tissus, tricots, lainage, cuir (vestes, bottes),
- laine,
- boutons,
- …

Nous les acceptons volontiers si vous décidez de faire un jour vos fonds d'armoires !
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Monique Wilhem

(026/ 663 50 76 ou 077/ 429 17 94)

HORAIRES DES BUS SCOLAIRES

Font école	7h50		12h50	
Châbles	7h55		12h55	15h35
Cheyres	8h00		13h00	15h40
Cheyres	8h00	11h30	13h00	15h40
Châbles	8h05	11h35	13h05	15h45
Font école		11h40		15h50
Cheyres		11h50		

Deux bus acheminent les élèves dans les villages abritant leurs classes respectives, tous les deux selon le même horaire.
Un petit bus de 25 places est réservé aux élèves des classes enfantines. Il est équipé de ceintures de sécurité dont le port est obligatoire.

Un grand bus de 45 places transporte les autres élèves.

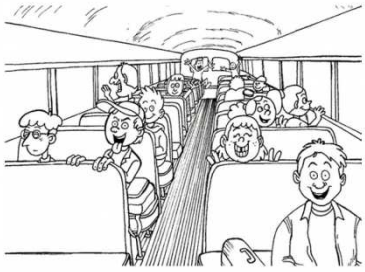

A Châbles, à 11h35, les élèves de Font et de Cheyres montent tous dans le bus car le bus ne revient pas à Châbles mais va directement à Cheyres.

Le plan d'occupation des bus a été établi en fonction des villages de domicile des élèves. Dans le cas où un élève se rend dans un autre village que celui de son domicile, pour un repas de midi ou après l'école, il est prié de prendre le grand bus.

Classes	Bus
1H-2H	Toujours le petit bus
3H et 4H	Toujours le grand bus
5H	Toujours le grand bus
6H	Toujours le grand bus
7H et 8H	Toujours le grand bus
Retour gymnastique	Toujours le grand bus

REGLEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Ce règlement s'adresse à tous les élèves du cercle scolaire de Châbles – Cheyres – Font.

Lieux d'attente

Les élèves et les adultes qui les accompagnent se rendent sur la place d'embarquement 10 minutes, au plus tôt, avant l'arrivée du bus.

Embarquement-débarquement

Les élèves montent à l'avant et descendent à l'arrière du bus.

Cheyres
Embarquement :
Les élèves attendent dans la cour à côté de l'arrêt de bus en colonne par deux. Une fois le bus immobilisé, ils entrent dans le véhicule un à un, dans le calme.

Débarquement :
Les élèves attendent le départ du bus pour traverser la route sur le passage piéton.

Châbles
Embarquement :
Les élèves qui prennent le bus pour Cheyres attendent derrière la barrière de la cour. Ils s'avancent en colonne lorsque le bus est à l'arrêt.
Les élèves qui prennent le bus pour Font attendent sur la place de parc, devant le local du feu. Ils s'avancent en colonne lorsque le bus est à l'arrêt.

Débarquement :
Les enfants arrivant de Font se rendent directement dans la cour.
Les élèves qui viennent de Cheyres attendent le départ du bus pour traverser la route sur le passage piéton.

Font
Embarquement :
Les élèves attendent derrière la ligne jaune et s'avancent calmement une fois que le bus est à l'arrêt.

Occupations des places – transport

Le petit bus n'est pas autorisé à transporter des passagers adultes.
Il est interdit de réserver des places.
Les élèves restent assis à leur place jusqu'à l'arrêt total du bus.
Dans les bus équipés de ceintures, il est obligatoire de s'attacher.

Comportement des élèves

Chacun respecte les autres usagers et le matériel.
L'accès à la porte de sortie doit être libéré pour les personnes qui descendent.
Les bousculades et les cris sont interdits.
Il est interdit de manger dans les bus. D'éventuels détritus sont déposés dans les poubelles.
Les ballons et rollers doivent être transportés dans des sacs.
Dans le bus ou sur les places d'embarquement, tous les élèves obéissent aux consignes des différents intervenants (enseignants, chauffeurs, membres de la commission scolaire ou personnes mandatées).

Chauffeurs

Les élèves saluent le chauffeur et respectent ses consignes.
Ils ne le dérangent pas pendant les courses.
Le chauffeur intervient auprès des passagers en cas de besoin et sur la base de ce règlement. Il peut interpeller un (des) élève(s) sur-le-champ, signaler les dysfonctionnements aux enseignants et/ou à la commission scolaire.

Sanctions

Dans le cas de non-respect desdites règles, la direction des TPF et/ou la commission scolaire, après concertation avec les autres intervenants, peut aller jusqu'à exclure un élève du transport scolaire pour une certaine durée.

Président de la commission scolaire
Jean-Charles Gander

Responsable du garage TPF,
Estavayer-le-Lac
Gilles Abriel

SECURITE ET RECOMMANDATIONS

Les parents sont seuls responsables de la sécurité de leur enfant sur le chemin de l'école.

Les élèves de 1H et 2H reçoivent un triangle orange, les élèves de 3H reçoivent un triangle jaune. Les enfants les portent autour de leur cou pour chaque déplacement sur le chemin de l'école.

La gendarmerie cantonale donne régulièrement des leçons d'éducation routière dans les classes. Elle rappelle notamment que le vélo n'est conseillé aux élèves qu'à partir de la 6H, avec le port d'un casque fortement recommandé !

Il est inutile que les enfants arrivent sur la place de l'école trop longtemps avant l'heure de l'entrée en classe : 10 minutes sont largement suffisantes. Les enfants attendent dans la cour.

Par mesure de sécurité et de respect pour le voisinage, les ballons destinés aux jeux durant les récréations sont interdits. Les enseignants fourniront des balles en mousse qui resteront à l'école.

Les vélos sont interdits dans les cours d'école.

Il est recommandé, dans la mesure du possible, de se rendre à l'école à pied. Si le transport se fait en voiture, les parents doivent impérativement parquer leur véhicule dans le parking et accompagner les enfants dans la cour d'école à pied. **Attention: le nouveau pavillon scolaire à Cheyres est situé en face de l'école actuelle. Veuillez faire preuve de la plus grande prudence et roulez au pas!**

Priorité à la sécurité de nos enfants

L'arrêt des véhicules sur la chaussée est dangereux. C'est pourquoi, nous vous demandons impérativement de parquer votre véhicule sur les zones de parcage suivantes :

A Châbles : derrière la grande salle côté lac.

A Cheyres : devant la grande salle.

Et si on allait à l'école… « pedibus » ?

Se rendre à l'école à pied est une habitude saine, économique et, de plus, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le système fonctionne de la façon suivante :
Un parent attend les enfants inscrits, aux arrêts Pedibus marqués par un panneau, et les accompagne jusqu'à l'école ou jusqu'à l'arrêt de bus. De même pour le trajet du retour, entre l'école et/ou l'arrêt de bus et le domicile des enfants.

Ce sont les parents utilisateurs qui déterminent les horaires, l'emplacement des arrêts et le tracé du trajet suivi par Pedibus.
Les parents s'organisent également entre eux pour établir les tournus : ce sont eux qui mènent le cortège d'élèves à tour de rôle sur le chemin de l'école.

En vue de la prochaine rentrée scolaire, la coordination Pedibus Fribourg – récemment créée – propose d'organiser des séances d'information pour les parents qui seraient intéressés à mettre en place le système Pedibus dans leur quartier ou leur village.
Cette association se tient par ailleurs prête à les épauler dans la mise sur… pied de Pedibus.

La Coordination Pedibus est intégrée à l'ATE (Association Transport et Environnement) et bénéficie notamment du soutien de la Direction cantonale de la Santé et des Affaires sociales ainsi que de Promotion Santé Suisse.

Adresse :
Coordination Pedibus
Vigdis Sandoz-Hansen
Malamoillie 1, 1643 Gumefens
Tel 026 915 30 74
E mail : pedibus.fribourg@ate.ch Site : www.pedibus-fribourg.ch

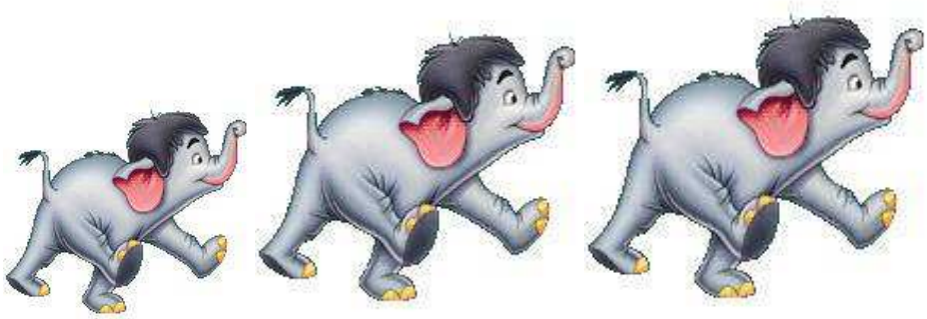

COMPORTEMENT DANS LE CADRE DE L'ECOLE

Afin de garantir une atmosphère agréable - dans les classes, les bâtiments scolaires et leurs abords- et un climat favorable au quotidien à l'apprentissage et la vie de chacun…
….quelques pistes à suivre

- Respect des autres, refus de toute forme de violence physique ou verbale
- Saluer les adultes que l'on rencontre
- Prendre soin des lieux et du matériel mis à disposition, maintenir ordre et propreté sur et dans son pupitre ainsi que dans la classe
- Rester calme dans le vestiaire et respecter les objets d'autrui
- Mettre ses déchets dans les poubelles

- Et …

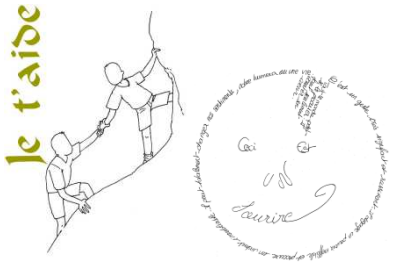

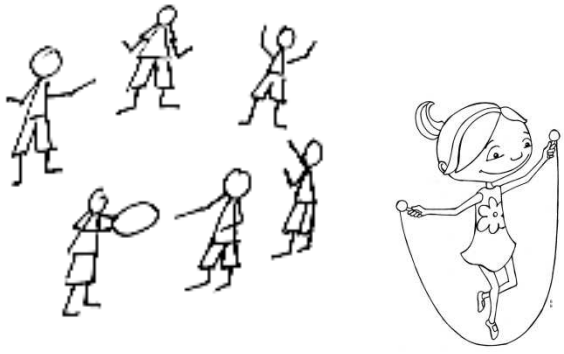

CHARTE INTERNET

Dans notre classe, nous avons la possibilité d'utiliser Internet. Ensemble, nous avons parlé des avantages et des risques engendrés par cet outil d'information rapide, efficace mais truffé de pièges. Nous avons décidé de mettre en place quelques règles d'utilisation.

À l'école, je n'utilise l'accès à Internet qu'avec l'autorisation de mon enseignant/e.

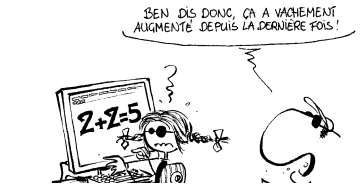

Je n'ai pas le droit de publier du contenu sur le site de ma classe sans l'autorisation des enseignant/e/s. Je ne modifie pas les pages réalisées par mes camarades sans leur accord.

Je n'ouvre pas les courriels avec des documents joints d'un expéditeur inconnu. J'assume la responsabilité de mes courriels.

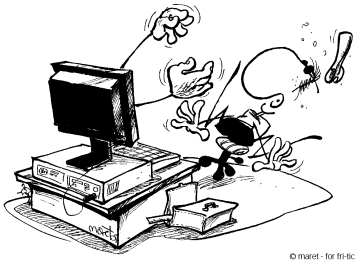

Lorsque je découvre des contenus choquants sur Internet, j'en parle à un adulte de confiance.

De nombreux éléments présents sur Internet sont protégés par les droits d'auteur; je ne peux pas en disposer librement.

Lorsque je publie des informations sur Internet, je cite les sources des images et des textes que j'utilise ou bien je produis mes propres documents.

Je ne peux pas publier des injures, des propos racistes ou diffamatoires dans des sites, forums, livres d'or.

La publication de photos de personnes sur Internet ne peut se faire qu'avec leur accord; les noms d'élèves ne peuvent en aucun cas figurer avec leur photo sur le site scolaire.

Je garde mes mots de passe pour moi, ils sont comme les clés de ma maison.

Tout ce que je trouve sur Internet n'est pas n'est pas forcément vrai et à jour.

Je ne donne pas d'informations personnelles (nom, n° de téléphone, adresse de courriel, photo) à des personnes inconnues que je rencontre dans des forums, des « chats ».

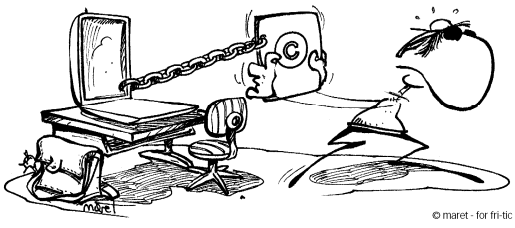

CAMP DE SKI ET ACTIVITES

Pour les élèves de 5H, 6H, 7H et 8H, le traditionnel camp de ski est agendé du **lundi 5 au vendredi 9 janvier 2015** à Stöckalp dans le canton d'Obwald.

Les locaux permettent d'accueillir facilement nos nombreux élèves ainsi que leur équipe de cuisine, leurs enseignants, accompagnants et moniteurs.

La station de sports d'hiver de Melchsee-Frutt comporte des pistes de ski et de snowboard.

N'hésitez pas à visualiser les lieux en visitant le site **www.melchsee-frutt.ch**

Les élèves de 1H et 2H réaliseront diverses sorties durant l'année scolaire.
Quant aux élèves de 3H et 4H, ils auront un camp vert cette année.
Des informations suivront en temps voulu.

CATECHISME ET ENSEIGNEMENT BIBLIQUE INTERRELIGIEUX ROMAND (ENBIRO)

Le système scolaire fribourgeois intègre dans sa grille horaire la possibilité, pour les enfants concernés, de suivre le catéchisme. Si votre enfant est de confession catholique ou réformée, il peut bénéficier du cours dispensé par un/une catéchiste pendant les heures d'école.

Parallèlement au catéchisme, un cours est dispensé par le/la maître/sse d'école de votre enfant. Il s'agit d'une découverte et sensibilisation aux différentes cultures et religions du monde. Cet « enseignement biblique interreligieux romand » (Enbiro) permet de prendre connaissance de l'histoire des religions et d'approcher d'autres manières de concevoir la vie et notre rapport au monde. Un chemin vers les autres religions, vers la tolérance, et une possibilité de découvrir les nombreux points communs entre les habitants de notre terre.

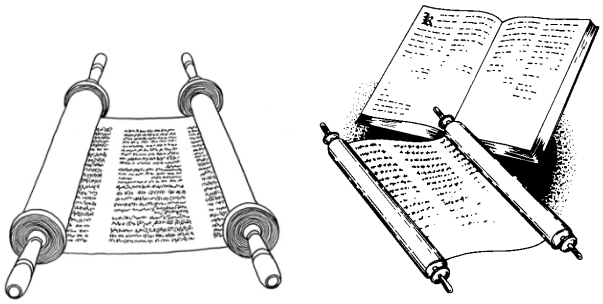

Dans le cas où vous ne désireriez pas que votre enfant participe à l'un ou à l'autre de ces cours, pensez à demander à l'enseignant/e une déclaration de renonciation à l'enseignement religieux ou « culture des religions » qui, dûment remplie et signée, sera contresignée par l'inspecteur scolaire.

MEDECINE SCOLAIRE

Pendant sa scolarité, votre enfant sera soumis périodiquement à un examen médical qui a pour but de :

- Détecter et traiter d'éventuels problèmes de santé qui pourraient perturber ses facultés d'apprentissage
- Appliquer les vaccinations prévues en fonction de son âge
- Faire de la prévention et promotion de la santé

L'examen médical à l'école enfantine et lors du dernier cycle primaire (8H) est obligatoire dans le canton de Fribourg. Les enfants de l'école enfantine sont dispensés de cet examen s'il a déjà été effectué chez le pédiatre ou le médecin de famille à l'âge de 5 ans.
Les bases légales se trouvent dans le règlement du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention, ainsi que dans les deux ordonnances d'application du 8 mars 2005.

Adresse :
Service du médecin cantonal
Chemin des Pensionnats 1
1700 Fribourg
026/305 79 80

Le médecin scolaire de notre cercle est le Dr Cédric Amstutz, médecin généraliste à Estavayer-le-Lac.

à à @ @ Pour en savoir plus :	http://admin.fr.ch/smc/fr/pub/medecine_scolaire.cfm

Poux dans les écoles

Véritables serpents de mer des classes et des familles, les poux s'invitent trop souvent sur la tête de nos élèves. Afin d'aider à leur élimination durable, une professionnelle de la santé viendra épisodiquement contrôler les chevelures, donner les informations utiles aux parents et s'assurer de leur bonne application afin que la chaîne contagieuse des poux soit stoppée.

Le pou de la tête est un parasite typiquement humain et il ne transmet pas de maladies sauf en cas d'infestation massive et de longue durée. Il affectionne tous les cuirs chevelus sans distinction de classe sociale ou de propreté. Ce n'est pas une maladie humiliante, mais un incident qu'il est aisé de traiter.

Qu'est-ce qu'un ?

C'est un petit insecte grisâtre de 3 millimètres qui se nourrit de sang humain.
Il s'accroche à la base du cheveu, plutôt au niveau de la nuque et derrière les oreilles où il dépose ses œufs appelés lentes. De couleur blanche, ces dernières ont une forme comparable à celle d'un grain de riz. Elles peuvent être confondues avec des pellicules mais, contrairement à celles-ci, elles sont solidement accrochées au cheveu.
La durée du développement de la lente pour devenirpou adulte est de 17 jours.Les poux ne volent pas et ne sautent pas. Ils ont 6 pattes munies de petits crochets et marchent relativement vite. Leur durée de vie sur l'homme est de 1 mois; dans un environnement domestique (température d'une chambre), elle est d'une semaine. Les poux résistent à l'eau et aux shampooings traditionnels.

Comment attrape-t-on des ?

La transmission se fait par contact direct de cheveux à cheveux, ou par l'intermédiaire d'objets tels que brosses à cheveux, bonnets, écharpes.

Quels sont les symptômes lorsque l'on a des ?

Démangeaisons surtout dans la région de la nuque et derrière les oreilles. La présence de lentes peut être constatée à la base des cheveux.

Quels sont les moyens de traitement contre les ?

Le pou résiste à l'eau et aux shampooings traditionnels. Demandez à votre pharmacien un produit spécifiquesous formes d'aérosols, lotions, shampooings ou poudres.

- ***L'usage incorrect et incomplet de produits contre les poux peut favoriser l'apparition de phénomènes de résistance. Pour l'éviter, il faut suivre scrupuleusement le mode d'emploi - dosage et durée du traitement***
- ***Tout traitement nécessite une deuxième application après 7 à 10 jours afin de s'assurer que les lentes sont également détruites***
- ***Attention, certaines substances ou pratiques peuvent neutraliser l'effet des traitements. Evitez vinaigre, revitalisants, chlore (piscines), séchage au foehn***
- ***L'emploi du peigne anti-lentes (petit peigne avec des dents très serrées) est indispensable, il permet de décoller les lentes après le shampooing. Le peignage doit s'effectuer la tête en bas, en passant le peigne de la nuque vers la pointe des cheveux.***

Quels sont les moyens de prévention afin d'éviter la propagation des ?

- Contrôler toute la famille et traiter les personnes contaminées. Prévenir l'enseignante de votre enfant.
- Laver soigneusement toute la literie, les habits, peignes et brosses à une température d'au moins 60 degrés.
- Mettre dans un sac poubelle hermétiquement fermé pendant 4 semaines ou congeler (-10 à -15 degrés) pendant 1 jour ce qui ne peut être lavé à cette température - tels que peluches, écharpes, grosses vestes, pulls en laine, etc…
- Attirer l'attention de l'enfant sur la nécessité d'éviter l'échange d'effets personnels tels que brosse à cheveux, barrettes, bonnets, écharpe. Conseiller à l'enfant de ranger bonnet et écharpe dans la manche de sa veste.
- Surveiller la chevelure et la garder propre, un retour du pou est toujours possible !

EDUCATION ET INFORMATION SEXUELLE

L'éducation exige de l'écoute, de l'attention, des compétences théoriques et humaines. Pour ce qui touche au corps et à la sexualité, elle exige aussi une fine connaissance de la psychologie enfantine et une maîtrise de la façon d'informer l'enfant avec des mots adéquats.
Souvent interpellés par des informations qui les dépassent ou les effraient, les enfants ont besoin de réponses simples, claires et surtout adaptées à leur âge.
Pour vous aider dans cette tâche, nous faisons appel au planning familial et information sexuelle. La présence d'une personne extérieure à l'école et à la famille, formée à cette tâche, permet de créer un climat favorable à l'information sur le corps, le respect qui lui est dû, son développement et la sexualité.
Les enfants de 1H-2H, 4H, 6H et 8H bénéficient de ces séances adaptées, bien évidemment, à leur âge. Préalablement, les parents sont invités à une séance d'information, donnée par l'animatrice du cours, à laquelle il leur est vivement recommandé de participer.

Adresse :
Service de planning familial et d'information sexuelle
Rue de la Grand Fontaine 50
1700 Fribourg 026/305 29 55

Pour en savoir plus :	http://admin.fr.ch/spfis/fr/pub/index.cfm

SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE

Le service dentaire scolaire est un service de l'Etat dont l'activité est axée sur la prévention, la promotion de l'hygiène bucco-dentaire, la lutte contre la carie, etc. Le service est assuré dans nos communes par la caravane dentaire qui vient une fois par année.
Le contrôle est obligatoire (sauf pour les enfants qui ont une attestation de leur dentiste privé qui assure d'un suivi régulier). Le contrôle et les traitements sont à charge des parents.

Adresse :
Service dentaire scolaire
Pérolles 33
1700 Fribourg 026/305 98 00

Pour en savoir plus :	www.admin.fr.ch/dsas/fr/pub/organisation/service/service_dentaire_scolaire.htm

LE SERVICE AUXILIAIRE SCOLAIRE D'ESTAVAYER-LE-LAC (SAS)

- … s'adresse à tous les enfants en âge de scolarité obligatoire, domiciliés dans la Broye et dans le Lac, qui présentent des difficultés à l'école, dans leur développement, leurs relations ou leur environnement.

- … comprend des professionnels de la santé dans les domaines de la psychologie, de la logopédie et de la psychomotricité.

- … propose des entretiens et des conseils, des bilans, des mesures de soutien, des thérapies.

Le recours à ce service est gratuit s'il est approuvé par l'inspecteur scolaire. Les spécialistes interviennent sur demande des parents et/ou des enseignants. Les parents peuvent s'adresser directement à ce service. Les spécialistes travaillent en collaboration avec l'école. Chaque intervenant est soumis au secret professionnel.

Permanence

Une permanence est ouverte en principe un jeudi par mois, de 17 h à 18 h, dans les bureaux des thérapeutes, au CEP à Estavayer-le-Lac, sans rendez-vous.

Des consultations ou demandes d'informations sont possibles à tout autre moment sur simple rendez-vous. Elles sont gratuites. La discrétion est assurée.

Adresse :
Centre éducatif et pédagogique
Rte d'Yverdon 19
Case postale 664
1470 Estavayer-le-Lac
026/663 91 10

Pour en savoir plus :	http://www.cepinstitution.ch/

QUELQUES SERVICES PROFESSIONNELS

Office familial Fribourg
Paar- und Familienberatung Freiburg

Un espace de paroles pour le couple et la famille

- Consultation conjugale et familiale
(conseil conjugal, thérapie de couple, entretien de famille, suivi individuel)

- Médiation familiale
(lors de séparation, divorce, conflit autour du droit de visite, conflit intergénérationnel)

- Groupes de paroles et ateliers pour adultes et enfants

Pour tout renseignement : 026 / 322 10 14 (du lundi au vendredi de 8h à 12h)
Rue de Romont 29-31, CP 1131, 1701 Fribourg
www.officefamilial.ch
info@officefamilial.ch

As'trame Fribourg

Lors d'un deuil, d'une séparation ou d'un divorce, face à la maladie d'un proche…

Les accompagnements que propose As'trame sont spécifiquement destinés à prévenir les conséquences négatives des ruptures de liens, sur la vie des enfants comme sur celle des adultes.

As'trame Fribourg

Rue de Romont 29-31
Case postale 571
CH-1701 Fribourg

fribourg@astrame.ch

www.astrame.ch

079 256 44 31

BIBLIOTHEQUE

Horaires :

Mardi	14h00-17h00
Mercredi	15h30-18h00
Jeudi	18h30-20h30
Vendredi	15h00-19h00
Samedi	09h30-11h30

Adresse:

Bibliothèque publique
Rte de la Chapelle 33
1470 Estavayer-le-Lac
026/663 95 08

Pour en savoir plus :	http://www.estabiblio.ch

LUDOTHEQUE

Horaires :

Mercredi	16h00-18h00
Vendredi	16h00-18h00
Samedi	09h30-11h30

Adresse (dès la rentrée scolaire) :

Ancien bâtiment communal
Route d'Yverdon 122
1473 Font

Pour en savoir plus :	http://www.ludo-broye.ch

DEMANDES DE CONGE

Selon les directives du département de l'instruction publique, les enseignants ne peuvent pas octroyer de congés pour prolonger des vacances ou des jours fériés.

«Les congés spéciaux peuvent être accordés pour faire face à des événements ou des déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent être planifiés (par exemple, événements familiaux d'une grande importance, fête religieuse, deuil). Les motifs de convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les départs en vacances ne constituent en aucun cas des motifs justifiés ni à la fin de l'année scolaire, ni à un autre moment de l'année. »

- Demande de congé avec **motif justifié**, jusqu'à trois jours :

  La demande écrite est adressée suffisamment tôt à l'enseignant et doit être motivée.

- Demande de congé avec **motif justifié**, supérieure à trois jours :

  La demande écrite est adressée un mois à l'avance à l'inspecteur scolaire et doit être motivée.

ABSENCES

Toutes les absences imprévues d'un élève (maladie, accident...) doivent être signalées à l'enseignant au plus tard le jour même. L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée par les parents au moyen d'une déclaration médicale dès qu'elle dépasse cinq jours.

Lorsque l'enseignant ne reçoit pas d'avis des parents, il est tenu de prendre contact avec ces derniers pour déterminer ce qu'il en est.

Si un enfant manque à l'appel sans justification et que sa famille n'est pas joignable, l'enseignant en avise le président de la commission scolaire en début de classe.

Dans ce cas de figure, le président de la commission scolaire entame la procédure de recherche qu'il juge nécessaire pour retrouver cet enfant.

ABSENCES INJUSTIFIEES

Selon le règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS), toute absence non-justifiée d'un élève est illégitime. Ces absences font l'objet d'une dénonciation à la Préfecture et peuvent être sanctionnées par une amende.

ABSENCE DE COURTE DUREE (médecin, dentiste…)

Ce document vous permet de communiquer à l'enseignant les éventuelles absences prévues telles que rendez-vous chez médecin, dentiste,… **Ces informations peuvent également être notées dans le carnet journalier de votre enfant**.

✂----------

Information sur absence prévue

La demande est transmise **à l'avance** à l'enseignant au moyen de ce document.

Nom et prénom de l'élève :……

Classe……..

Absence le……..de…..... à ……

Motif……..

Signature des parents……

✂----------

Information sur absence prévue

La demande est transmise **à l'avance** à l'enseignant au moyen de ce document.

Nom et prénom de l'élève :……

Classe……..

Absence le……..de…..... à ……

Motif……..

Signature des parents……

✂----------

Information sur absence prévue

La demande est transmise **à l'avance** à l'enseignant au moyen de ce document.

Nom et prénom de l'élève :……

Classe……..

Absence le……..de…..... à ……

Motif……..

Signature des parents……